



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 17 février 2022

CM 1793/22

JAI
CORDROGUE
SAN

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	hdg@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32 2 281 92 16
Objet:	Réunion du Groupe Horizontal Drogues
Date:	1 ^{er} et 2 mars 2022
Heure:	9:30, 9:30
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT EUROPA Rue de la Loi 155, 1048 BRUXELLES

Format: 1 + 1

Mardi 1 mars 2022 (9h30 – 12h30)

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Présentation des thématiques « drogues » portées dans les autres instances préparatoires du Conseil¹(*)**

¹ L'OEDT et Europol sont invités à participer aux points marqués d'un (*)

3. Dialogues avec les pays tiers (*)

- a) Compte rendu du dialogue UE/Etats-Unis (3 février 2022, visioconférence)
- b) Finalisation de la préparation de la réunion d'experts UE/Brésil (17 mars 2022, visioconférence)
WK 68/2022 ; ST 6103/22 (doc. à venir)
- c) Préparation du comité technique du mécanisme UE/CELAC (4 mai 2022, visioconférence)
WK 804/2022 (REV1 à venir)

4. Préparation de la 65^{ème} session de la Commission des Stupéfiants (Vienne, du 14 au 18 mars 2022) (*)

- a) Intervention du Forum de la Société civile sur les drogues et échange de vues
- b) Projets de résolutions de l'Union européenne
- c) Projet de résolutions de pays tiers (USA, AUS, RUS, MEX)
- d) Projets de déclarations de l'Union européenne
WK 1053/2022 REV1, WK 1055/2022 REV1, WK 1057/2022 REV1, WK 1058/2022 REV1, WK 1059/2022 REV1, WK 1061/2022 REV1 (à venir)
- e) Organisation des événements parallèles
WK 836/22 REV1 (à venir)

5. Informations sur la réunion des coordonnateurs nationaux en matière de drogues (Paris, le 8 avril 2022) (*)

6. Evolutions en matière de drogues dans les États membres de l'Union européenne (*)

7. Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour les questions liées aux drogues

- a) Présentation de la situation actuelle par Europol et OEDT
- b) Examen détaillé article par article : deuxième lecture des articles 1 à 21
(doc. à venir)
- c) Examen détaillé article par article : première lecture des articles 22 à 34
ST 5304/22

8. Divers
